

ment du Maréchal, comme celui de 1793 réédifier la liste des suspects.

C'est le comité de 1877 qui a arrêté la conduite des comités rouges des départements, comme ce fut le Comité de 1793 qui désigna les 22 commissaires extraordinaires chargés de terroriser la province et qui s'acquittèrent si bien de cette horrible tâche.

Enfin, c'est le comité qui a décidé, sur la proposition de M. Gambetta, qu'il ne fallait pas prendre de mesures de fait violentes, mais frapper sans relâche avec des mesures parlementaires révolutionnaires, destinées à jeter coup sur coup le désarroi dans le parti conservateur et à amener, à force d'hostilité, la retraite du Maréchal.

Arrêtons-nous pour aujourd'hui. Il nous aura suffi de démontrer l'analogie des deux comités de salut public pour faire comprendre aux conservateurs ou les révolutionnaires les mêmes.

Nous y reviendrons, du reste, plus d'une fois, car il est le danger.

LETTRES DE PARIS

(Correspondance particulière)

Paris, le 10 novembre 1877.

Plus la coalition des gauches montre d'audace, plus les conseillers du Maréchal paraissent irrésolus. Les chefs des groupes conservateurs dans les deux Chambres ne peuvent obtenir des ministres du Maréchal aucune explication catégorique sur leurs intentions : cette inertie du gouvernement paralyse aussi les groupes conservateurs qui ne peuvent prendre aucune résolution, sans savoir s'ils seraient soutenus par le Maréchal et ses ministres.

Le duc d'Audiffret-Pasquier continue à jouer le rôle fatal qu'il n'a pas cessé de remplir depuis 1871, employant son influence à dissoudre les forces conservatrices, quand leur union serait la plus nécessaire pour le salut du pays. Vous avez vu, pendant les derniers jours, l'action du duc d'Audiffret-Pasquier s'exercer pour apporter la division dans la majorité du Sénat, conduite qui rend le président de la haute Chambre complice des criminels complots des gauches. Heureusement le plus grand nombre des membres du groupe constitutionnel refusent de suivre la manœuvre du duc d'Audiffret-Pasquier. Mais voilà que le président du Sénat reprend, de nouveau son rôle dissolvant, en mettant en avant la candidature du duc Decazes pour le quatrième fauteuil inamovible; l'accord est fait sur les candidats aux trois premiers fauteuils qui paraissent assurés au général de Chabaud-Latour, à MM. Lucien Brun et Grandperret. Il importe essentiellement, dans la crise si grave que nous traversons, de maintenir intacte l'entente entre tous les groupes conservateurs du Sénat. La candidature du duc Decazes, suscitée si mal à propos par M. d'Audiffret-Pasquier, ne peut être qu'une cause de division qui ne profiterait qu'à la coalition des gauches.

Il y a d'autant plus lieu d'être surpris de cette candidature sénatoriale du duc Decazes qu'il vient de se faire élire député; qu'il se contente de cette position, si les gauches veulent la lui laisser.

On m'affirme que l'Elysée a été mis au courant d'un nouveau projet des gauches dépassant tout ce que celles-ci avaient encore imaginé.

Il s'agit de présenter à l'une des prochaines séances une proposition de déchéance du Maréchal et de la faire voter séance tenante.

Ce serait à cause des avertissements qu'il a reçus à ce sujet que le Maréchal partagerait son temps entre Versailles et Paris, se tenant dans la première ville pendant toute la durée des séances parlementaires.

M. Grévy aurait déclaré, hier, à un de ses intimes, qu'il se reconnaissait désormais impuissant à modérer les entraînements de son parti.

La République française plaide aujourd'hui cette thèse que toute la bonne volonté du Sénat est impuissante à séparer le Maréchal de ses ministres, et que le devoir de la haute Chambre est désormais de mettre la volonté du pays au dessus de tout, y compris le Maréchal.

D'un autre côté, M. Grévy recommanderait vivement à ses amis de ne pas provoquer la démission du maréchal estimant qu'à l'heure actuelle la transmission du pouvoir ne serait peut-être pas sans inconvénient, ni même sans péril.

Le propos suivant est attribué à M. de Broglie :

« Je suis, depuis quinze jours, dans la situation d'un homme qui tend le dos, en attendant quelque chose pour s'en aller; je veux bien revenir, s'il le faut, mais il est temps que cela finisse »

Ce matin, à gauche, on s'attendait à un cabinet présidé par le général Vinoy; cette prévision ne paraît avoir d'autre base que la visite faite par le général au président de la République.

On compte énormément à gauche sur le débat qui va s'ouvrir, peut-être aujourd'hui même, à propos des candidatures officielles; c'est ce débat, dit-on, qui doit faire la lumière complète sur le gouvernement du 16 mai et le placer sous son vrai jour.

On remarque, aujourd'hui, un air d'anxiété et de préoccupation visible chez les familiers de M. Gambetta.

Voici, du reste, ce dernier en hostilité directe avec son ancien protecteur, M. Laurier. On se demande curieusement si M. Laurier va parler, enfin, car cet ancien ami en sait long.

P. S. — D'après le Pays de ce soir,

si la majorité républicaine, abusant de son nombre, employait à l'égard de la minorité des procédés vexatoires et injurieux, la droite en masse quitterait la salle des séances; les gauches resteraient seules en face du pays, juge de leur intolérance.

D'après les nouvelles qui m'arrivent de Versailles, au moment du départ du courrier, la politique de résistance est de plus en plus accentuée à la présidence, et le Maréchal montre une grande fermeté.

DE SAINT-CHÉRON.

(Autre correspondance)

Paris, 10 novembre 1877.

La situation politique n'a pas subi depuis hier de notables changements et on ne s'attend pour aujourd'hui à aucun incident particulièrement intéressant. La nomination du bureau définitif de la Chambre des députés n'est pas pour inspirer une grande curiosité, car on sait bien que les membres du bureau provisoire seront réélus. Les hostilités ne commenceront sérieusement que lundi prochain. Encore en est-on bien sûr ? Il se trouve en effet dans les rangs du centre gauche et de la gauche un certain nombre de députés pour penser qu'il serait peut-être plus habile d'attendre quelque incident qu'on pourrait considérer au pays comme une sorte de provocation. Mais c'est là un jeu où la gauche pourrait bien avoir plus à perdre qu'à gagner; aussi paraît-il peu probable que la majorité l'adopte.

Ce qui n'est pas douteux toutefois, c'est que « le comité des 18 », dans le mystère dont il s'enveloppe, parait inspirer des considérations de la prudence la plus raffinée. C'est en vertu de ses ordres exprès, qu'on a recommandé aux gauches de ne pas réclamer, hier, la mise en liberté de M. Bonnet-Duverrier. Les ministres étant là, on n'a pas voulu que la querelle pût éclater sur un terrain aussi délicat et sur lequel une scission pourrait se produire dans la majorité. Si on attaque, et je viens de vous dire que l'attaque me paraissait inévitable, ce sera directement et très-probablement à la séance de lundi.

La question ministérielle reste en l'état. Tant que la majorité de la Chambre n'aura pas émis un vote hostile au cabinet, celui-ci restera en fonctions. Lorsque le vote aura été émis, on examinera si le cabinet doit être maintenu et réclamer du Sénat un vote de confiance, ou si, au contraire, il n'est pas, à certains égards, préférable de s'adresser à des hommes nouveaux. Dans ce cas, un ministre Daru paraît toujours celui dont les chances seraient les plus sérieuses et je crois, pour ma part, que de toutes les combinaisons étudiées, celle-là est celle qui terminera la crise, sauf à donner ouverture à des complications nouvelles.

On parle aussi quelque peu d'un cabinet Rocher et les membres du centre gauche ne se montrent pas trop hostiles à une combinaison de ce genre.

En un mot, on cause beaucoup, on échafaude bien des combinaisons; mais ce sont, en somme, les événements bien plus que les hommes qui trancheront les questions pendantes.

Il n'est pas douteux qu'hier, lorsque les ministres se sont rendus à la Chambre, un certain nombre de députés radicaux voulaient se livrer à des manifestations hostiles; mais les chefs sont intervenus avec de si pressantes instances, qu'on a gardé le silence. La discipline est véritablement parfaite en ce moment dans les groupes de gauche. Reste à savoir combien de temps cela durera.

On raconte que les sénateurs conservateurs sont l'objet de démarches actives de la part des chefs de la gauche qui leur déclarent que se séparer hautement et complètement des ministres du 16 mai est le seul moyen qu'ils aient d'échapper aux répressions de l'opinion. Ces arguments n'ont évidemment aucune influence sur l'esprit des membres de la Chambre Haute, et, s'ils abandonnent le cabinet, ce qui, ainsi que je vous l'ai déjà dit bien des fois, n'est nullement impossible, ce sera au profit d'un cabinet tout aussi énergique dans la pratique de la politique de résistance.

La Chambre des députés n'a encore validé que deux élections conservatrices contre 231 élections de gauche; mais on pense qu'aujourd'hui elle admettra ceux des députés conservateurs qui n'avaient point de concurrents et en faveur desquels l'intervention de l'administration n'a pas eu par conséquent lieu de se produire d'une façon bien accentuée. La discussion des autres élections, celles surtout des « affiches blanches » ne viendrait qu'après l'interpellation annoncée et le vote de défiance qui doit la suivre.

Les gauches se déclarent plus que jamais décidées à invalider les élections de M. Decazes et de M. de Fourtour, la première à cause de nombreuses protestations, la seconde pour « le principe ».

Il ne serait pas improbable que, si l'examen d'une élection contestée venait à être abordée avant l'interpellation prévue, M. le Ministre de l'intérieur saisis l'occasion pour prendre la parole et développer alors et défendre les principes sur lesquelles s'est appuyé le cabinet et qu'il se propose de soutenir, tant qu'il restera au pouvoir. Il est douteux que cette occasion se présente, la gauche étant en général peu favorable à l'idée d'une discussion en quelque sorte indirecte.

DE SAINT-CHÉRON.

La famine dans l'Inde

M. l'abbé Delpech, supérieur du séminaire des missions étrangères, vient d'écrire à M. Emile Clariisse, de Saint-Omer, son correspondant pour l'œuvre des faméliques Indiens :

« Cher Monsieur Clariisse, »
« J'espère que, dans trois mois, la famine dans l'Inde s'adoucirait un peu; mais jusqu'en 1878, quelles victimes elle fera ! Si les grains qu'on vient d'ensemencer peuvent réussir, on n'aura plus alors que la gêne et la disette. Toutefois, le mouvement de conversion de païens qui s'est produit, cette année, se continuera encore sur une assez grande échelle; Mgr Lauenen a tout espoir du moins. Nous ferons, de notre côté, tout ce que nous pourrons pour l'entretenir. Croyez-moi, cher Monsieur, »
« Votre bien obligé, »
« (Signé) : DELPECH, »
« Supérieur du séminaire des missions étrangères. »

NOTA. — Les offrandes, quelque minimes qu'elles soient, (pour venir en aide aux faméliques Indiens) peuvent être adressées à M. Parent-Musin, rue Daubenton, à Roubaix; à M. Boisieux-Clariisse, rue du Cœur Joyeux, 7, à Tourcoing; à Mlle Adèle Arnold, rue des Fossés-Neuf, 42, Lille, ou à M. Emile Clariisse, zélateur de l'œuvre, rue de Calais, 21, à Saint-Omer.

Roubaix-Tourcoing ET LE NORD DE LA FRANCE

Voici les votes députés du Nord dans la séance du 8 novembre dans le scrutin sur l'ajournement de la validation de M. Roques (candidature officielle.)

Ont voté pour l'ajournement :
MM. Guillemin, Pierre Legrand, Louis Legrand, de Marcère, Masure, Mention, Merlin, Scrépel.

Ont voté contre :
MM. Amigues, d'Arras, Georges Brarme, Debuchy, Joos, de La Grange, Plichon, Renard, Des Rotours, Telliez-Béthune.

Le tocsin a sonné, hier soir vers 7 heures et demie; un incendie venait de se déclarer, rue des Longues-Haies, au 2^e étage d'une maison, appartenant à M. Dupuis, marchand de légumes, et portant le n° 163, des fenêtres de laquelle s'échappaient des flammes.

Quand les pompiers arrivèrent, les habitants de la rue s'étaient déjà organisés pour arrêter le fleau, qui avait envahi toute une chambre du 2^e étage renfermant des objets mobiliers, un tas de bois de chauffage et une cinquantaine de rouleaux de papiers peints.

Les secours portés avec énergie et habileté par les pompiers entravèrent promptement l'incendie, qui fut vaincu en moins d'une demi-heure.

Les dégâts couverts par la Compagnie d'assurance l'Aigle s'évaluent à 520 francs.

Une personne de la maison a, paraît-il, pénétré dans la chambre incendiée, un quart d'heure avant l'invasion du feu; il est probable que c'est une étincelle échappée de la lampe qu'elle portait, qui a déterminé l'incendie.

Des voleurs se sont introduits l'avant-dernière nuit au Bon Fraisier, guinguette aux environs de Roubaix.

Ils ont fracturé les portes d'entrée pour avoir plus facile de vider les tiroirs, mais hélas, c'était se donner beaucoup de mal pour rien, les drôles n'ont pu s'emparer que d'un tiroir contenant à peine une dizaine de francs.

Le 16^e bataillon de chasseurs à pied, venant de Mont-Dauphin et d'Embrun, doit arriver à Lille le 16 novembre prochain.

Ce bataillon est composé de 16 officiers, 449 sous-officiers et soldats.

Les concours de poésie et de musique, organisés par le Comité catholique pour célébrer le cinquantième anniversaire de la consécration de Pie IX, ont donné de beaux résultats.

Dans quelques jours, auront lieu les dernières séances du jury chargé d'examiner le prix de poésie.

Quant aux compositions musicales, leur examen est terminé, et le jury s'est prononcé. Les noms des lauréats ne seront proclamés que le 22 novembre, fête de Sainte-Cécile, jour de l'ouverture du congrès des Comités catholiques de la région. Mais nous sommes autorisés à dire qu'un grand nombre d'œuvres d'un réel mérite ont été présentées, et que les cantates couronnées, depuis le 1^{er} prix jusqu'aux simples mentions honorables, révèlent un grand talent.

La liste nominative des lauréats ne sera pas publiée avant le 22 novembre; nous sommes néanmoins en mesure de donner les seuls renseignements officiels qui aient été fournis jusqu'ici.

Un premier prix a été donné à la cantate qui a pour devise : *Semper laus*.

Le second prix est partagé entre la cantate qui a pour devise : *Porta inferi*, et celle qui a pour épigraphe : *Te Deum*.

Une première mention honorable à la cantate *Laudate eum*. (Deux œuvres d'auteurs différents ont été présentées sous cette devise. L'auteur de l'œuvre mentionnée est belge.)

Quatre autres mentions honorables ont été accordées : A la cantate qui a pour devise en grec : « Et lorsqu'ils montèrent dans le navire. » A la cantate *Domine salvum*; à la cantate *Sub tuum*; à la cantate *Pius IX*. (Propagateur.)

L'Indépendant annonce que la création d'une Ecole de maîtres mineurs, va être prochainement mise à l'ordre du jour du Conseil municipal de Douai.

On a vu des fraudeurs de tabac, de café, etc., mais rarement de poivre. Il paraît pourtant qu'on gagne gros sur cette denrée... quand les douaniers ne se trouvent pas sur votre passage. La semaine dernière, L. Vroman, de Roubaix, a tenté l'aventure. Il venait de franchir la frontière à Wervicq, avec une charrette à bras, chargée de 24 kil. de poivre, quand deux commis sont tombés sur lui. L'homme et le véhicule ont été saisis. Vroman en aurait pris aisément son parti si le tribunal n'y avait ajouté un mois de prison et 4,000 fr. d'amende.

Plusieurs objets perdus sur la voie publique ont été déposés au commissariat central :

- 1^o Un sachet contenant trois chapelets ;
- 2^o Un collier de chien.

État-Civil de Roubaix. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 10 novembre. — Léopold Prouvost, rue des Longues-Haies, cour Quant, 5. — Mathilde Nerinck, rue de l'Épée, cour Lampe, 2. — Julia Dacmine, rue d'Alma, cour Wattel, 18. — Polylore Verbauden, rue du Fontroy, cour Plouvier, 49. — Hélène Derogaucourt, rue de Lille, cour Tiberghien. — Jules Belyea, rue de France. — Angèle Desrosiers, 3. — Emile Desreuniaux, au Petit-Becquet, cité Lhoridan, 2. — Henri Delcourt, aux 3 Ports, maison Delcour, 28. — Jules Dhont, rue du Botton, cour Duquenne, 6. — Jules Verbrugge, au Hautin, maison Gonthier. — Palmire Dubanel, rue des Vélocipèdes, cour Falherbe, 7.

MARIAGES du 10. — Pierre Larose, 23 ans, cordonnier, et Clothilde Fidèle, 23 ans, couturière, Albert Bourdeau, 25 ans, cordonnier, et Sidonie Wouters, 23 ans, couturière. — François Mallet, 31 ans, maçon, et Aurélie Cauteau, 38 ans, ménagère. — Pierre Malfait, 44 ans, tisserand, et Hortense Vangheluve, 29 ans, tisserande.

État-Civil de Wattrelos. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 3 novembre 1877. — Alphonse Moreels, Paradis.

Du 4. — Cézarine Debuscher, Plouys. — Aurélie Delcroix, Vieille-Place. — Léon Jean-Baptiste-Pierre-Raouls Tiberghien, Saint-Yvet.

Du 5. — Jules Desreuniaux, Bailleur, à Angèle Houtequi, Place.

Du 6. — Clara-Alphonse Doffennes, Sartel. — Etienne-Joseph Mazure, Place. — Paul-François-Joseph Thieffry, Place.

Du 8. — Eugène-Joseph Mathieu, Petit-Tourai. — Palmire Fourer, Houzarde.

Du 9. — Marie Hespel, Nouveau-Monde. — Elise Gallens, Grimonpont.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 5 novembre. — Jean-Baptiste Seingier, 83 ans, curé, Place, hôpital.

Du 6. — François-Joseph Decraynaere, 67 ans, hôpital.

Du 7. — Joseph Vanwinsbergh, 15 mois, rue du Griffier.

PUBLICATIONS DE MARIAGES. — Achille-Joseph Prez, tisserand, et Virginie Renard, Louis-Joseph Castel, 44 ans, tisserand, et Rosalie Vandemuelebrucq, 22 ans, soigneuse. — Denis Halluin, 31 ans, charpentier et Justine Bouscart, 29 ans, tisserande. — Alphonse-Louis Decourtray, 23 ans, tisserand et Hélène-Joseph Bossuyt, 22 ans, tisserande. — Pierre Nys, 28 ans, charpentier, et Marinette-Joseph Duhamel, 25 ans, servante.

CONVOIS FUNÉBRES ET OBITS

Les amis et connaissances de la famille MATHON-LEPERS, qui, par obit, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Dame Adélaïde-Constance LEPERS, veuve de Monsieur Henry-Joseph MATHON, décédé à Roubaix, le 9 novembre 1877, dans sa 78^e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister au convoi qui aura lieu le lundi 12 courant, à 10 heures, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue du Pays, 31.

Les amis et connaissances de la famille CUVELIER, qui, par obit, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur Charles CUVELIER, décédé à Roubaix, le 10 novembre 1877, à l'âge de 52 ans, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister au convoi qui aura lieu le lundi 12 novembre 1877, à 2 heures 1/2, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de l'Hermitage, 27, estaminet de Jérusalem.

Un obit solennel anniversaire sera célébré en l'église Saint-Martin, à Roubaix, le mardi 13 novembre 1877, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Dame Henriette-Eugénie JONVILLE, épouse de M. Jules SEARD, décédée à Roubaix, le 28 octobre 1876, à l'âge de 43 ans. — Les personnes qui, par obit, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un obit solennel du mois sera célébré en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix, le mardi 13 novembre 1877, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Augustin-Louis DESROUSSEAU, époux de Dame Marie-Louise DEMETRE, décédée à Roubaix, le 13 octobre 1877, à l'âge de 67 ans et 8 mois. — Les personnes qui, par obit, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de vouloir bien considérer le présent avis comme en tenant lieu.

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBIT. — Imprimerie Alfred Reboix. — Avis gratuit dans les deux éditions du Journal de Roubaix, dans la Gazette de Tourcoing (journal quotidien).

ADRESSES INDUSTRIELLES & COMMERCIALES

Cette liste paraît dans les deux éditions du Journal de Roubaix. — S'adresser pour les conditions, rue Nain, 1.

Mécanicien

Eug. FORSTER, rue Pellart, 66, Roubaix.

Spécialité de Fourrures

Veuve Pierre BONNAVE, rue du Vieil-Aubevoir, 54.

Peintures, Vitrerie

CORDONNIER-COGET, rue Notre-Dame, 25. 14071

Épicerie

Au bon café du sous, spécialité de calés bralés, DELERUE fils, rue Magenta, 15 et 17, Roubaix. 1410

Jean MASQUELLER, rue Pauvre, 3. — Salon de coiffure. — Parfumerie. 14074

Confèctions

VERDEL-JOURE, Grande-Rue, 37, Roubaix. Satin et popeline, pure laine, vendus aussi bon marché qu'en fabrique. — Chemises de noces.

Pharmacies

Ch. DESCHODT, Grande-Rue, 26 et 28. 14086

Charbons

Albert POUTRAIN, rue de Mouvaux. 14070

Imprimerie, Librairie, Lithographie

Alfred REBOUX, rue Nain, 1, Roubaix.

Modes et Lingerie

DUHAMEL-DUPONT, rue St-Pierre 38, à Roubaix. 1470

COILLE, place de la Mairie, 5. — Dépôt des principaux produits pharmaceutiques. 14069

Serrurerie — Peilerie

DENIEVEL, rue Saint-Georges, 50, Roubaix.

PROCHAINEMENT

L'établissement Typographique et Lithographique

Les magasins de fournitures de bureaux

ALFRED REBOUX

et les bureaux du

Journal de Roubaix

seront transférés

17, RUE NEUVE, 17

(En face la Rue des Fabricants.)

Belgique

Cour d'Assises du Hainaut. — Benjamin Regnier, de Châtelet, reconnu coupable d'assassinat sur la personne de sa femme, a été condamné à la peine de mort.

Il est probable qu'il y aura une session extraordinaire de la Cour d'Assises du Hainaut; dans laquelle l'affaire à charge de De-wilde, de Charleroi, accusé d'avoir tiré à coups de marteau, le sieur Vanot, et de Louise Fraikin, femme de la victime, inculpée de complicité, par dons et promesses. L'affaire des empoisonnements d'Hussegnyes serait jugée dans la même session.

Un habitant de Mont-sur-Marchienne, jetai dimanche dans l'Eau-d'Heure, pour y prendre du poisson, des cartouches de dynamite. L'une de celles-ci vint à éclater et le malheureux eut les deux poignets emportés.

CORRESPONDANCE

Les articles qui suivent, n'engagent ni l'opinion, ni la responsabilité du journal.

Roubaix le 9 novembre 1877.

A Monsieur le Rédacteur du Journal de Roubaix.

J'ai sous les yeux le rapport du 14 octobre 1876 présenté par M. le directeur des travaux municipaux et grâce auquel a été élevé le vote du 5 octobre dernier en faveur du projet n° 2 (rue de la gare).

Les erreurs sans nombre dont ce rapport est émaillé n'ayant pas été relevées, ce serait faire injure à la commission d'emprunt que de croire un seul instant qu'elle s'est donnée la peine de l'étudier ; en attendant donc que cette lacune soit comblée, je vais lui signaler entre autres une de ces erreurs dont l'importance est telle que, dévoilée à temps, elle eût suffi pour ajourner ce vote du 5 octobre dont il est parlé plus haut.

Le dit rapport donc met bien en parallèle les projets n° 2 (douane) et n° 3 (rue de l'Espérance) au point de vue des avantages qu'offrirait les expropriations des biens d'Hospices, mais il ne parle que des quantités de ces biens empruntés sur les dits projets, reconnaissant en faveur du n° 3 une somme de 112,600 francs, soit une augmentation de revenu annuel pour les hospices de 5,280 francs, avantage fictif, dit le rapport, avantage réel, je dis et le prouverai en temps opportun. Mais passons.

La question si importante des biens d'hospices ne devait pas se traiter seulement au point de vue des quantités expropriées.

En dehors de ces quantités, ne devaient pas tenir compte de celles restant après l'expropriation ?

M. le directeur des travaux municipaux n'a pas jugé convenable de le faire ou du moins son rapport est muet sur ce point.

Je vais y suppléer et le public jugera. Le projet n° 3 (rue de l'Espérance), laisserait après l'expropriation :

1^o Aux hospices (environ) 14000 mètres carrés de terrain ; 2^o au bureau de bienfaisance 4000 mètres carrés de terrain ; soit, en tout, 18,000 mètres environ.

Le projet n° 2 (douane) ne laisserait aux hospices que 7000 mètres environ en calculant la plus value de ces terrains à 75 francs le mètre (et l'on ne me taxera pas d'exagération) on trouve que le projet n° 3 (rue de l'Espérance) donnerait tant aux hospices qu'au bureau de bienfaisance 825,000 francs de plus que le projet n° 2 (douane).

Est-ce assez clair ?

Dans une lettre publiée le 23 octobre dernier, j'accusais en faveur du projet n° 3 une somme de 700,000 francs, résultant des expropriations et des indemnités à donner à la Compagnie du chemin de fer, en y ajoutant les 825,000 francs de ce jour, c'est donc 1,525,000 francs à porter à l'actif dudit projet n° 3.

Ces chiffres sont-ils assez éloquent ? Auront-ils le don d'émeuver nos Conseillers municipaux présent et à venir ?

Quoi qu'il en soit, il est bon que le public médite ce qui va suivre :

Le 31 mars 1876, la commission d'emprunt s'exprimait en ces termes : « Votre commission, messieurs, a étudié les trois projets avec un soin égal, se garantant de tout parti pris, n'ayant qu'un seul objectif, l'intérêt de tous et l'économie dans la gestion des dossiers municipaux. »

Le 14 octobre suivant, cette même commission vient dire :

« Deux projets seulement ont été objet d'un étude complète sur le service des travaux municipaux et la commission d'emprunt, ce sont ceux que l'on a dénommés projet n° 1 et projet n° 2 de la ville. »

De ces contradictions et sur ces lignes qui précèdent il résulte que ces études complètes se bornent à des études peu sérieuses.

D'abord quelles sont les personnes compétentes, notaires, architectes, entrepreneurs, vendeurs de terrain qui vous ont aidé dans ce grand travail ?

Seul Monsieur le Directeur des travaux municipaux l'auteur du projet n° 2 et du rapport qui le défend, juge et partie donc, y a collaboré, et quant au projet n° 3 éfleuré dans le dit rapport, je continuerai dans une prochaine lettre à faire la preuve que les arguments invoqués, sans le combattre, reposent sur des données sans valeur et des chiffres erronés.

Cette tâche me sera d'autant plus facile, que le projet n° 3 a pour auxiliaires les intérêts de la ville, des hospices et du bureau de bienfaisance, en même temps qu'il a pour appui la Compagnie du chemin de fer du Nord, qui, dans sa lettre du 22 septembre 1876 adressée à notre administration, proposait les terrains faisant face à la rue de l'Espérance pour l'établissement de sa gare qui encore, dans sa lettre du 28 octobre, opposait comme difficilement acceptable le projet n° 2 Douane à cause des embarras qu'il créerait à l'exploitation.

UN ROUBAISIEUX. — H. D.

FAITS DIVERS

UN BOA CONSTRUCTOR. — Un journal de Shreveport (Louisiane) nous raconte le fait suivant : M. Smith et son fils William, résidents du hameau de Quapaw, traversaient un bois le 10 octobre dernier, lorsqu'ils entendirent un bruit qui poussait des cris de détresse. Ils coururent à son appel et trouvèrent le pauvre animal dans une terrible situation. Autour de son corps s'enroulait lentement un énorme serpent, pendant d'un arbre élevé, à une branche duquel il se tenait attaché par l'autre bout. Smith père et fils, saisis d'épouvante, restèrent plusieurs minutes sans bouger de place. Pendant ce temps le serpent retirait ses anneaux autour de sa proie, dont on entendait craquer les os.

Le veau une fois tué, l'immense reptile est descendu complètement de l'arbre et s'est mis à lécher sa victime. Il a ouvert ensuite une bouche monstrueuse pour commencer son repas. Mais les deux Smith, revenus de leur effroi, ont ouvert un feu nourri avec leurs carabines à deux coups, et, après avoir déclaré leurs armes une douzaine de fois, ils ont eu la satisfaction de voir le serpent exhaler son dernier sifflement.

C'était un boa constructeur mesurant 31 pieds de long et 42 cent de circonférence au milieu du corps. On l'a corché et sa peau a été envoyée à Shreveport pour y être exhibée